



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSEARRONDISSEMENT
DE BASTIA

CANTON DE BORG0

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	24

Date de convocation :

30 juin 2021

Objet de la délibération :

PRISE EN CHARGE DES
RESEAUX DU LOTISSEMENT
« LES JARDINS DE BORG0 »

Le Maire



COMMUNE DE BORG0

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du mercredi 7 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un
et le sept juillet

à dix huit heures le Conseil Municipal de la Commune de BORG0, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie

PRESENTS : 19

ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie, DOMINICI Jean-Baptiste, BELGODERE épouse VITTORI Charlotte Dominique, PASQUALI Gabriel Michel Raphaël, LAMBERTI Ange, PASQUALINI Pierre Antoine, NERI Angèle, AMBROSI Chantale Jeanne, SIMON Marie-Anne, MATTEI Thomas, SANTINI Gilda, VINCIGUERRA Eugène, SANTINACCI épouse GALEAZZI Marie Catherine, PASQUALINI Alain, SAMPIERI Alexandra, PASQUINI Joseph, RUTALI Marie Rose, MILLIEX Didier, GARULLI Alicia,

POUVOIRS : 5

NATALI Pierre a donné pouvoir à ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie, CHOIX Sabine a donné pouvoir à SIMON Marie-Anne, BARTOLOTTI Jean Claude a donné pouvoir à PASQUALINI Alain, APICELLA Lucie a donné pouvoir à DOMINICI Jean-Baptiste, SANTELLI Murielle a donné pouvoir à LAMBERTI Ange,

ABSENTS : 5

MARIOTTI épouse GARIBALDI Augustine, BATAZZI épouse ALBERTINI Christiane, José OLIVA, CASIMIRI Frédéric, MILANI Paul.

Madame Alicia GARULLI a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire ; ont voté :

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0



13 – PRISE EN CHARGE DES RESEAUX DU LOTISSEMENT « LES JARDINS DE BORGO »

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le nombre important d'habitants dans les divers lotissements oblige la commune à maintenir un service public de qualité sur l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de l'ASL « Les Jardins de Borgo », SYNDILOC 2B domicilié à Résidence Casaluna Bât 2 -1750 Avenue de Borgo, 20290 Borgo, qui propose de transférer à la commune, la voirie et l'éclairage public du lotissement.

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur la prise en charge de la voirie et de l'éclairage public du lotissement « Les Jardins de Borgo »,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

1. D'approuver dans toute sa teneur l'exposé de Madame le Maire
2. D'accéder à la proposition de Madame le Maire,
3. D'intégrer la voirie et l'éclairage public du lotissement « Les Jardins de Borgo »,

D'informer les services de l'Etat de cette décision afin que cette nouvelle voirie d'une longueur de **17 866 m²** soit prise en compte et intégrée à l'ensemble de la voirie communale, notamment dans le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents ou représentés

Borgo, le 4 mars 2021



ASL "Les jardins de Borgo"

Objet : PV de l'Assemblée Générale par correspondance du 4 mars 2021

Madame, Monsieur,

Suite à l'Assemblée Générale par correspondance du 4 mars et au vote organisé par correspondance, en raison des conditions sanitaires, voici le résultat des délibérations soumises à l'ordre du jour :

Nombre de propriétaires participants : **34**

Question n°1 • Modification des statuts de l'association pour leur mise en conformité ;

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTION: 0

Question n°2 • Choix du gestionnaire du lotissement ;

SYNDILOC 2B : POUR : 23 CONTRE : 1 ABSTENTION: 2

KALLISTE SAINT NICOLAS : POUR : 5 CONTRE : 7 ABSTENTION: 0

ABSTENTION POUR LES 2 PROPOSITIONS : 5

Question n°3 • Autorisation de transfert des équipements communs, voirie et prise en charge de l'installation du compteur électrique de l'éclairage du lotissement et des dépenses de consommation électrique ainsi que de l'entretien dudit réseau par la commune de Borgo.

POUR : 34

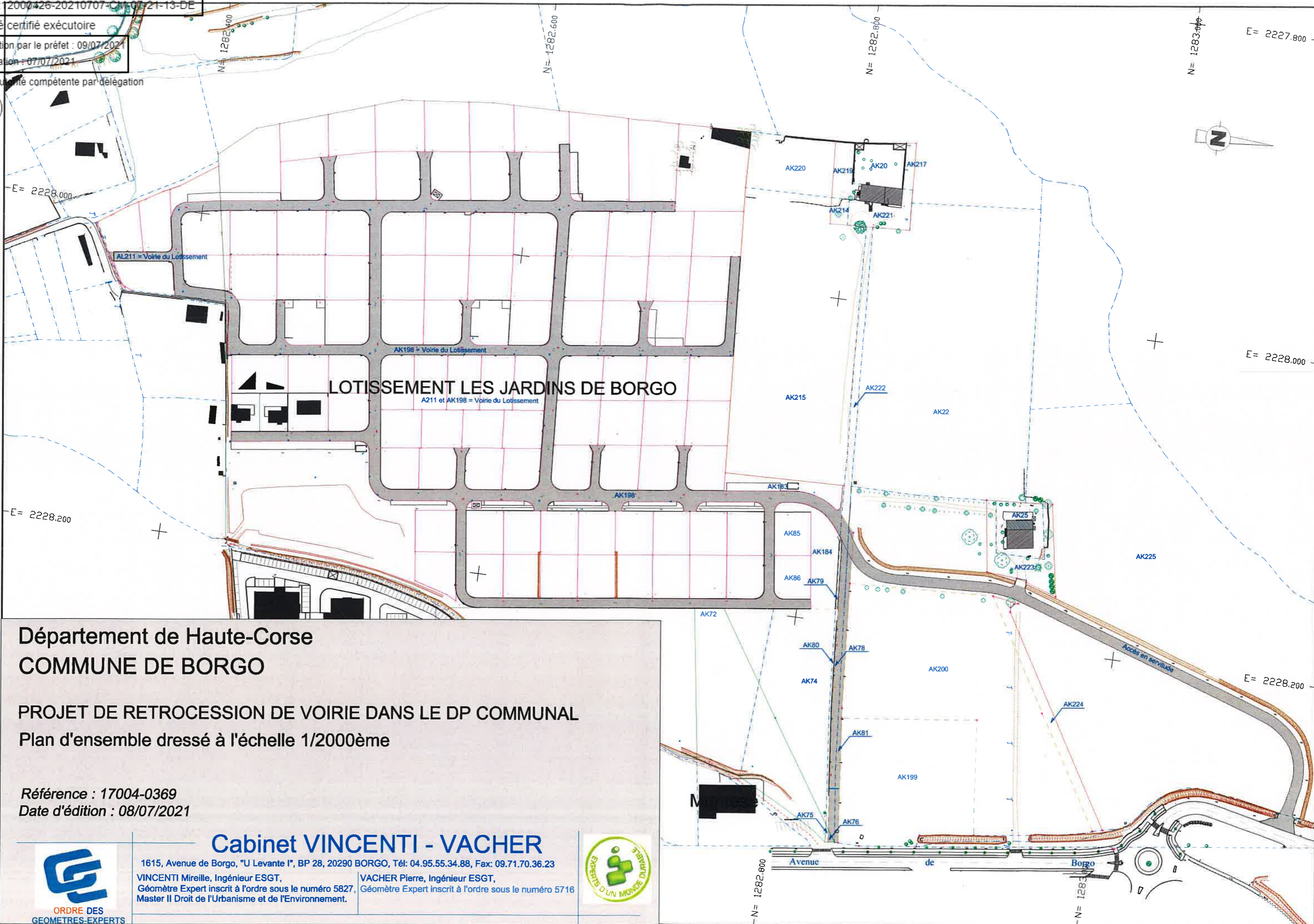
CONTRE : 0

ABSTENTION: 0

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions des statuts et du règlement intérieur : Article 13 - majorité : 1° Sauf exceptions, les décisions de l'AG sont prises à la majorité des voix exprimées par les propriétaires présents ou représentés.

Nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'assurance de nos respectueuses salutations.

ASL Les jardins de Borgo,
Le directeur,



Département de Haute-Corse
COMMUNE DE BORGIO

PROJET DE RETROCESSION DE VOIRIE DANS LE DP COMMUNAL
Plan d'ensemble dressé à l'échelle 1/2000ème

Référence : 17004-0369
Date d'édition : 08/07/2021

Cabinet VINCENTI - VACHER

1615, Avenue de Borgo, "U Levante I", BP 28, 20290 BORGIO, Tél: 04.95.55.34.88, Fax: 09.71.70.36.23
VINCENTI Mireille, Ingénieur ESGT, Géomètre Expert inscrit à l'ordre sous le numéro 5827, Master II Droit de l'Urbanisme et de l'Environnement.
VACHER Pierre, Ingénieur ESGT, Géomètre Expert inscrit à l'ordre sous le numéro 5716

